

# **BULLETIN D'INSCRIPTION CONCOURS DE VELOS FLEURIS** **SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2020**

**RENSEIGNEMENTS ET INFORMATION au 06.86.46.11.51**

Nom & Prénom du participant (enfant) : \_\_\_\_\_

Nom & Prénom du responsable légal : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Date de Naissance du participant : \_\_\_\_\_

Age au 05/09/2020 : \_\_\_\_\_

- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du Concours de Vélos Fleuris
- J'accepte la prise de photographie, ainsi que leur éventuelle diffusion (presse, internet, ...)

**Date :**

**Signature du responsable Légal + mention « Bon pour acceptation »**

Réservé à l'organisation

N°

## **BULLETIN ET REGLEMENT DU CONCOURS A DEPOSER DUMENT** **REMP LIS ET SIGNES** **AVANT LE MARDI 2 SEPTEMBRE 2020 – MIDI**

### **2 possibilités pour l'inscription :**

- **DEPOT DANS LA BOITE AUX LETTRES LA MAIRIE** dans une enveloppe FERMEE à l'ATTENTION De Mme GAUT  
Présidente du Comité des Fêtes

Ou

- **PAR MAIL** à [valeriegaut01@aol.com](mailto:valeriegaut01@aol.com)

# Règlement du concours des Vélos Fleuris

## Samedi 5 Septembre 2020

### Article 1 : Objet du concours

Ce Concours est organisé par **Le Comité des Fêtes d'Allasac** dans le cadre de sa fête annuelle.

### Article 2 : Modalités d'inscription

Le Concours est ouvert à toute personne âgée de **plus de 3 ans**.

Les participants devront préalablement remplir le bulletin d'inscription.

Le bulletin devra être retourné au **Comité des Fêtes – Mme GAUT – Mairie – 19240 ALLASSAC**.

En cas d'impossibilité de retourner ledit bulletin dans les délais, il pourra être déposé lors du rassemblement, à condition que l'inscription ait été signalée par téléphone au 06.86.46.11.51 **avant le 2 Septembre 2020**.

### Article 3 : Calendrier Concours

Inscriptions à partir du **1<sup>er</sup> Août 2020** (bulletin à disposition chez les commerçants).

Le concours aura lieu le **Samedi 5 Septembre 2020** et suivra le calendrier suivant :

- **15h30** : Rendez-vous devant le Cheval Blanc pour évaluation des vélos par le Jury
- **16h30 → 17h** : Parade des vélos fleuris dans la fête
- **17h30** : Remise des prix à la Salle des Fêtes

### Article 4 : Modalités d'inscription

Les participants devront décorer un vélo, comme ils l'entendent, dans le respect d'une décoration fleurie.

Ils pourront utiliser tous les objets et les matières nécessaires à sa décoration (papier crépon, carton, fleurs naturelles, fleurs artificielles, panier, matériaux de récupération ou recyclés).

**Une seule consigne : faire preuve d'originalité !**

**Attention : Pour participer au concours ainsi qu'à la parade, le participant devra pouvoir rouler avec son vélo fleuri.**

### Catégories :

Ce concours comporte **3** catégories :

- Catégorie 1 : 3 à 6 ans (maternelle)
- Catégorie 2 : 7 à 10 ans (primaire)
- Catégorie 3 : 11 à 15 ans (collège)

### Article 5 : Rassemblement et évaluation du jury

Le Jury se réunira à partir de 15h30 devant le Cheval Blanc pour délibérer afin de déterminer un gagnant par catégorie.

Chaque membre du jury attribuera une note selon les critères suivants :

- Aspect Général
- Choix des matériaux et accessoires utilisés
- Créativité et originalité des réalisations

### Remise des prix :

A **17h30** à la **Salle des Fêtes** à l'issue de la délibération du jury et de la parade, les gagnants de chaque catégorie recevront un bracelet leur permettant de faire des manèges gratuitement **du Samedi 5 Septembre 2020 au soir et Dimanche 6 Septembre 2020 toute la journée.**

**Un lot à chaque participant.**

#### **Article 6 : Parade des vélos fleuris**

La parade des vélos fleuris aura lieu après évaluation du jury.

Départ devant le Cheval Blanc à 16h30, passage dans la fête.

Lors de la parade le port du casque et du gilet jaune seront obligatoires.

Les enfants devront être accompagnés d'un responsable légal qui s'engage à l'accompagner tout au long du parcours.

Les règles du Code de la route s'imposent à chacun des participants pendant la durée de la parade.

#### **Article 7 : Responsabilité**

Les enfants mineurs sont sous la seule responsabilité de leur responsable légal qui doit être présent à ses côtés pendant toute la durée du concours.

Dans ces conditions, les organisateurs ne pourront pas être tenus responsables des incidents et/ou accidents qui pourraient survenir aux participants.

Les règles du Code de la route s'imposent à chacun des participants pendant toute la durée du concours.

#### **Article 8 : Autorisation**

Les participants et les responsables légaux de chaque enfant autorisent la prise de photos et leur utilisation dans le cadre de la valorisation de cette action par tout moyen de communication (site internet, bulletin municipal, presse, ...).

#### **Article 9 : Acceptation**

Les responsables légaux autorisent leur enfant à participer au concours.

Les mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents.

Les participants et responsables légaux de chaque enfant acceptant sans réserve le règlement intérieur du concours ainsi que toutes les décisions prises par le jury.

#### **Article 10 : Crise sanitaire**

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire dans notre pays et des différentes mesures prises par le gouvernement les gestes sanitaires imposés devront être respectés pendant toute la durée du concours.

Le concours peut être annulé sans préavis à la demande des autorités.

**Date :**

**Signature + mention manuscrite « bon pour acceptation »**